Nations Unies A/AC.109/2014/SR.6

Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2014
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 6e séance
Tenue au Siège, à New York, le mardi 24 juin 2014, à 10 heures

Président : M. Lasso Mendoza . . . . . (Équateur)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Question des Tokélaou

Audition de représentants des territoires non autonomes

Questions des territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dés que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).

14-56170 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Question des Tokélaou (A/AC.109/2014/2; A/AC.109/2014/L.15**)**

2. **Le Président** appelle l'attention des membres sur le document de travail relatif aux Tokélaou établi par le Secrétariat (A/AC.109/2014/2) et sur un projet de résolution concernant la question des Tokélaou (A/AC.109/2014/L.15). Le projet de résolution n'ayant pas été publié à temps pour pouvoir être examiné à la séance en cours, vu le temps pris par les consultations, son examen est reporté à une séance ultérieure.

Audition de représentants des territoires non autonomes

3. **Le Président** déclare que, conformément à la pratique habituelle du Comité, les représentants des territoires non autonomes seront invités à prendre la parole et se retireront après avoir fait leurs déclarations.

4. **M. Nasau** (Ulu-o-Tokélaou), Chef en titre du territoire, indique que le séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, tenu à Nadi (Fidji) sur le thème « Accélérer l'action », a été l'occasion, pour les territoires non autonomes, de réfléchir aux stratégies à mettre en place pour décider eux-mêmes, durablement, de leur avenir. Aux Tokélaou, les élections organisées plus tôt en 2014 pour le *Fono* général et pour le Conseil permanent de gouvernement avaient pour la première fois reposé sur des critères de base nationaux communs aux trois villages. Un programme d'éducation électorale a été mené avec le soutien de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour encourager les femmes à s'inscrire et à voter. Pour la première fois, une femme a été élue au Conseil permanent de gouvernement, qui compte six membres.

5. Jusqu'à présent, 60 % des cibles définies dans le plan stratégique adopté par les Tokélaou pour la période 2010-2015 et 50 % des résultats attendus au titre de l'Engagement commun en faveur du développement qu'ont pris les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande pour 2011-2015 ont été atteints. Le territoire concentre ses efforts de développement sur la bonne gouvernance, la mise en valeur des ressources humaines, l'autonomisation des femmes et l'écoviabilité, autant de priorités qui grèvent actuellement son budget et à la mise en œuvre desquelles il souhaite associer étroitement le Gouvernement néo-zélandais pour savoir exactement comment utiliser ses ressources, en particulier celles qui proviennent de la pêche et du Fonds international d'affectation spéciale pour les Tokélaou. En 2014, les Tokélaou termineront l'examen des secteurs de l'enseignement, de la santé, de la gestion des avoirs et des télécommunications et la suite donnée aux recommandations qui en découleront sera financée par les Gouvernements néo-zélandais et australien.

6. En 2014, les Tokélaou ont reçu de l'Agence néo-zélandaise de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie le prix de l'Énergie renouvelable pour avoir remplacé les générateurs diesel par des panneaux solaires en vue de la production de leur électricité. Le Projet tokélaouan en faveur des sources d'énergie renouvelables répond aujourd'hui à 90 % des besoins en électricité du territoire, ce qui fait des Tokélaou la première nation au monde à fonctionner presque exclusivement grâce à l'énergie solaire. Les Tokélaou ont conclu un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux fins de la mise en œuvre d'un cadre d'appui durable en vue de ce projet. Territoire composé d'atolls de faible altitude, les Tokélaou collaborent depuis un certain temps avec différentes organisations qui peuvent les aider à atténuer les effets des changements climatiques, notamment le programme Pacifique-Australie pour la science des changements climatiques et la planification de l'adaptation.

7. Les Tokélaou ont décidé avec la Nouvelle-Zélande de reporter à plus tard l'éventuelle organisation d'un nouveau référendum et de continuer à s'efforcer en priorité de satisfaire les besoins de base. Même s'ils sont fiers d'être néo-zélandais, les Tokélaouans souhaitent également faire entendre leur propre point de vue en participant aux travaux de nombreuses organisations régionales et internationales. Les Tokélaou restent

reconnaissantes au Gouvernement néo-zélandais de soutenir les initiatives qui les aident à préserver leur patrimoine unique. Elles sont déjà en train de mettre au point un plan stratégique pour l'après-2015.

Projet de résolution A/AC.109/2014/L.15 : Question des Tokélaou

8. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), présentant le projet de résolution au nom de son pays et des Fidji, explique que le texte tient compte des faits nouveaux survenus depuis 2013, mettant l'accent sur les élections libres et régulières tenues le 23 janvier 2014, l'importance vitale que revêt l'atténuation des changements climatiques pour le développement durable des Tokélaou, la réaffirmation de la décision commune du Gouvernement néo-zélandais et des Tokélaou en 2008 qui tendait à différer l'examen de la question de l'autodétermination du territoire, la réalisation de 60 % des objectifs du plan stratégique des Tokélaou et l'intention du *Fono* général d'examiner plus avant le plan stratégique national pour 2010-2015 afin de fixer les priorités pour l'après-2015.

9. **M. Koroma** (Sierra Leone) se félicite de l'accent mis dans le plan stratégique national sur la bonne gouvernance, les infrastructures, le développement humain, l'égalité entre les sexes et le développement durable. La synergie qui existe entre la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou est un modèle à suivre dans les relations entre puissances administrantes et territoires non autonomes, et le Comité et la communauté internationale doivent apporter au Gouvernement néo-zélandais tout le soutien dont il a besoin.

10. **M. Suveinakama** (Fidji) estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour régler la situation des autres territoires non autonomes et qu'il faut aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture. Son pays a prouvé son engagement en faveur de la décolonisation en accueillant dernièrement, pour la quatrième fois, le séminaire régional pour le Pacifique. Il se félicite de la décision qui a été prise de reporter le processus d'autodétermination des Tokélaou afin de se concentrer sur les objectifs du plan stratégique national pour 2010-2015. Dans le cadre de la décolonisation, il est essentiel de mettre l'accent sur le développement économique et social.

11. **M. Kings** (Administrateur des Tokélaou) indique que la relation entre la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou reste extrêmement positive. Les principales difficultés auxquelles les Tokélaou doivent faire face sont liées à leur extrême isolement géographique et leur faible population (pas plus de 1 411 habitants d'après le dernier recensement). Le Gouvernement néo-zélandais a à cœur de fournir aux Tokélaouans les services essentiels auxquels ils ont droit en tant que Néo-Zélandais.

12. Les liaisons maritimes ont toujours été un problème majeur, mais les Tokélaou bénéficient désormais d'une liaison sûre, fiable et efficace. Un nouveau ferry qui coûtera environ 12,5 millions de dollars néo-zélandais est en construction; il sera livré en 2015.

13. Le Gouvernement néo-zélandais s'efforce actuellement avant tout d'améliorer l'enseignement et les services de santé, qui souffrent du manque de personnel qualifié et des problèmes de recrutement et de rétention de ce personnel. Il aide les Tokélaou à appliquer les recommandations issues de l'étude récente du système éducatif, qui a montré qu'il fallait agir d'urgence. Les Tokélaou ont accepté d'accroître progressivement les crédits budgétaires consacrés à ce domaine, conformément au plan stratégique national. De son côté, le Gouvernement néo-zélandais débloquera jusqu'à 1 million de dollars néo-zélandais supplémentaires par an, pendant cinq ans, en vue de financer les changements nécessaires.

14. En juillet 2014, les Tokélaou accueilleront la réunion ministérielle annuelle du Comité des pêches du Forum des îles du Pacifique et pourront à cette occasion partager leur expérience de la gestion des pêches, et expliquer en particulier comment elles ont réussi à accroître sensiblement les recettes tirées de la pêche au thon. Le Gouvernement néo-zélandais cherche à faire en sorte que l'économie locale profite des recettes tirées de la pêche. Pendant l'exercice budgétaire 2014/15, les pêches devraient représenter 25 % des recettes inscrites au budget. Agissant en étroite coopération avec les Tokélaou, l'Administrateur continuera à assurer la gestion de la zone économique exclusive du territoire.

15. La préoccupation première du Gouvernement néo-zélandais reste de fournir des services essentiels aux Tokélaou avant d'envisager un quelconque acte

d'autodétermination, d'autant plus que personne ne semble vouloir vraiment remettre en cause le statu quo. La Nouvelle-Zélande demeure le premier donateur bilatéral du territoire : elle versera au moins 19 650 000 dollars néo-zélandais aux Tokélaou pour financer les transports, l'enseignement et les dépenses budgétaires de 2014/15.

Questions des territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines (A/AC.109/2014/3, A/AC.109/2014/4, A/AC.109/2014/5, A/AC.109/2014/6, A/AC.109/2014/7, A/AC.109/2014/8, A/AC.109/2014/9, A/AC.109/2014/10, A/AC.109/2014/11, A/AC.109/2014/13 et A/AC.109/2014/14; A/AC.109/2014/L.8)

Projet de résolution A/AC.109/2014/L.8 : Questions des territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines

16. *Le projet de résolution A/AC.109/2014/L.8 est adopté.*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/AC.109/2014/L.9)

Projet de résolution A/AC.109/2014/L.9 : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

17. *Le projet de résolution A/AC.109/2014/L.9 est adopté.*

18. **M. Jiménez** (Nicaragua) affirme que son pays continue d'appuyer la lutte des peuples et des territoires non autonomes, parmi lesquels figure désormais la Polynésie française, qui souffrent encore aujourd'hui des effets persistants du colonialisme sous toutes ses formes et manifestations. Plus de la moitié de ces peuples vivent en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le séminaire régional pour le Pacifique qui s'est tenu en mai 2014 a été une manifestation très importante pour tous les territoires non autonomes, et en particulier pour ceux situés dans la région du Pacifique. Il convient de redoubler d'efforts et d'investir davantage de ressources pour assurer une meilleure représentation des territoires non autonomes et de leurs populations lors de ce type de réunions.

19. Le peuple héroïque de Porto Rico, territoire qui fait partie intégrante de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, a pris part à la lutte contre le colonialisme, l'impérialisme et le militarisme. Il ne peut rester en marge de la décolonisation.

20. En 1833, le Royaume-Uni a dépossédé par la force l'Argentine des îles Malvinas, des îles de Géorgie du Sud, des îles Sandwich du Sud et des espaces maritimes environnants, qui appartenaient à l'Argentine. Il ne peut rester sourd aux protestations du monde entier et, en particulier, de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ne cesse de demander la reprise immédiate des négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni, négociations qui visent à trouver une solution politique pacifique et à mettre fin à l'occupation militaire de plus en plus enracinée du territoire argentin par le Royaume-Uni.

21. Le peuple sahraoui lutte depuis plus de 40 ans pour son autodétermination et son indépendance nationale. Il faut entamer des négociations, sans condition préalable, en vue de l'organisation, par les Nations Unies, d'un référendum, qui sera l'occasion pour le peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Il est à espérer que la République arabe sahraouie démocratique et le Royaume du Maroc continueront de coopérer avec le Secrétaire général pour atteindre cet objectif. Il faut d'urgence se préoccuper du sort des réfugiés sahraouis; toutes les parties prenantes, et en particulier les organisations internationales compétentes, doivent prendre des mesures pour protéger les droits fondamentaux de ces réfugiés. Le Nicaragua a reconnu la République arabe sahraouie démocratique dès 1979 et soutient le combat du Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro (Front Polisario).

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/69/66; A/AC.109/2014/L.10; E/2014/11)

Projet de résolution A/AC.109/2014/L.10 : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

22. **M. Volgarev** (Fédération de Russie) dit que son gouvernement a toujours défendu le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples des territoires non autonomes mais estime qu'en se penchant sur cette question, le Conseil économique social se détourne de sa fonction première qui consiste à coordonner les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. C'est pourquoi il s'abstiendra si le projet de résolution est mis aux voix.

23. *Le projet de résolution A/AC.109/2014/L.10 est adopté*.

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (A/AC.109/2014/L.11)

Projet de résolution A/AC.109/2014/L.11 : Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

24. *Le projet de résolution A/AC.109/2014/L.11 est adopté.*

Questions diverses

25. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit qu'au moment où la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme arrive presque à mi-parcours, le Comité peut souhaiter envisager de nouveaux moyens d'améliorer son efficacité, en particulier dans les domaines les plus sensibles dont il est chargé.

26. **Le Président** pense lui aussi que le Comité doit trouver moyen de jouer un rôle plus actif, peut-être en se détachant de certaines habitudes prises qui peuvent parfois l'empêcher d'aller de l'avant. Sans vouloir minimiser sa propre part de responsabilités, il est d'avis qu'une telle réflexion nécessite la contribution de tous les membres du Comité et, plus particulièrement, que le Comité doit apprendre à mieux dialoguer avec les puissances administrantes, en particulier dans les cas moins simples dont il doit s'occuper, le but de ce dialogue n'étant pas de faire des concessions mais de reconnaître les droits des uns et des autres.

La séance est levée à 11 h 45.